



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Paris le - 4 JUIN 2013

Direction générale
pour
l'enseignement
supérieur et
l'insertion
professionnelle

Sous-direction
de la performance et
du financement de
l'enseignement
supérieur

Département
de la réglementation

DGESIP B2
n°20130212

Affaire suivie par
François Brissy

Téléphone

01 55 55 64 60

Télécopie

01 55 55 70 03

Mé.

francois.brissy

@education.gouv.fr

1 rue Descartes

75231 Paris cedex 05

Monsieur,

Par courrier en date du 27 avril 2013, vous avez appelé mon attention sur le plagiat dont vous auriez été victime dans une thèse en sciences de l'information et de la communication soutenue en 2003 à l'université Paris-VIII.

Dans la mesure où une thèse ne peut résulter que d'un travail scientifique original, j'ai rappelé à la présidente de l'université la procédure disciplinaire applicable en la matière, étant considéré qu'un acte obtenu par fraude peut être retiré à tout moment.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Le chef de service, adjoint à la directrice générale
pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,

Eric PIOZIN

Monsieur Jacques BOLO
c/o Lingua Franca
23 avenue Vellefaux
75010 PARIS